



## Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

### REUNION du VENDREDI 09 février 2024 (à Tola-Vologe)

Président : M. Marino FACCIOLI

Présents : MM. Patrice BECHET - Gaëtan BEURRIER – Emmanuel BONTRON – Jacky BLANCARD - Roland BROUAT – Dominique DRESCOT - Michel GUICHARD – Jean-Marc SALZA - Yves BEGON

Excusés : MM. Eric BERTIN – Pierre LONGERE - Gilles ROMEU – Didier ROUSSON - Luc ROUX

Assiste : M. Yohan ALRIC (Administratif en charge du suivi Futsal au service Compétitions).

#### **URGENT**

#### **APPEL A CANDIDATURE :**

**Les clubs intéressés par l'organisation de la Finale de la Coupe Régionale Seniors Futsal – Challenge Georges VERNET – prévue pour le samedi 26 mai ou le dimanche 27 mai 2024 sont invités à déposer dès à présent leur candidature – par écrit – auprès de la Commission Régionale des Coupes.**

#### **FELICITATIONS**

La Commission adresse ses félicitations aux clubs d'ALF FUTSAL, CLERMONT L'OUVERTURE, GOAL FUTSAL CLUB et A.F. VAULX EN VELIN pour leur qualification aux seizièmes de finale de la Coupe Nationale Futsal prévues pour le 17 février 2024.

\* \* \* \* \*

M. FACCIOLI ouvre la séance en remerciant les Membres présents de participer à cette réunion. Il transmet les excuses des personnes qui ne peuvent y assister et tout spécialement M. BERTIN hospitalisé ce jour.

Il poursuit en souhaitant, au nom de tous, la bienvenue à M. Patrice BECHET nouveau Membre de la Commission.

Il termine son propos d'ouverture en précisant que les mouvements sociaux de ces deux dernières semaines et les difficultés de circulation l'ont contraint à reporter la date initiale de cette réunion

#### **INFORMATIONS**

#### **ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION**

Mettant à profit la venue de nouveaux membres et dans un souci de renfoncer le champ d'action de la Commission Régionale, M. FACCIOLI soumet une répartition des tâches allouées à chacun dans une configuration élargie :

Président : Marino FACCIOLI

Compétitions : Roland BROUAT – Eric BERTIN – Yoan ALRIC (en charge du suivi) – Yves BEGON

Sécurité : Gilles ROMEU – Luc ROUX

Arbitrage : Emmanuel BONTRON – Jean-Marc SALZA

Technique : Pierre BERTHAUD – Didier ROUSSON – Gaëtan BEURRIER

Statut des Educateurs : Dominique DRESCOT – Eric BERTIN

Discipline : Pierre EYNARD

Contrôle des rencontres et suivi administratif et financier des sections futsal : Patrice BECHET – Jacky BLANCARD – Michel GUICHARD

Cette répartition est approuvée par les Membres présents.

De plus, il est raisonnable de prévoir pour cette fin de saison un rythme de réunions mensuelles.

### **PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS** (Rappel)

Dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.** Ce brassard est à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

### **PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES**

Nouvelles dispositions adoptées à l'A.G. du samedi 02 décembre 2023 qui intègrent le système Facility dans les textes réglementaires et applicables à **partir de la saison 2024-2025** :

« **3 périodes régissent les changements d'horaire** :

- *Période VERTE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.*

- *Période ORANGE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.*

- *Période ROUGE : Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission.*

En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de gymnase au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le gymnase – retenu et classé – figure sous le numéro du club recevant. Celui-ci aura l'obligation de prévenir au préalable la Ligue (par mail et téléphone) les officiels et l'adversaire au moins trois heures avant le match. »

## **STATUT DES EDUCATEURS**

---

Dominique DRESCOT, Président de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football, précise que les Clubs de R1 Futsal et R2 Futsal ont l'obligation de compter dans leur effectif un éducateur titulaire du diplôme (à minima) du Certificat Futsal Base ou CFI spécialité Futsal. Ce dernier se doit de respecter les conditions réglementaires fixées à l'article 13 du Statut Fédéral, aux articles 2 et 4 du statut LAuRAFoot (page 51).

Il précise que l'article 2 du Statut des Educateurs et des Entraîneurs de la LAuRAFoot prévoit : Les clubs qui n'ont pas désigné l'éducateur dans un délai de trente jours calendaires à compter du lendemain de la date du 1<sup>er</sup> match officiel encourent, en plus des amendes prévues, une sanction sportive, à savoir le retrait d'un point par match officiel disputé en situation irrégulière.

Il rappelle que la Commission a pénalisé en R2 FUTSAL :

- **A.C. RIPAGIEN RIVE DE GIER** (500153) d'un retrait d'1 point ferme en championnat (réunion du 27 novembre 2023)
- **F.C. CLERMONT METROPOLE** (582731) d'un retrait de 3 points fermes en championnat (réunion du 29 janvier 2024) pour absence de l'éducateur à désigner.

Il termine son intervention en informant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football infligera une sanction financière et sportive (-1 point) pour chaque match joué en infraction (éducateur absent ou mal désigné sur la F.M.I : mauvaise fonction) au-delà de la 4<sup>ème</sup> absence cumulée depuis le début de saison.

## **DOSSIER**

---

### **\* CHAMPIONNAT R1 FUTSAL :**

**Match n° 28852.1 : OLYMPIQUE LYONNAIS / GOAL FUTSAL CLUB (2) du 02/12/2023 :**

La Commission enregistre la décision de la Commission Régionale de Discipline en date du 31 janvier 2024 qui a donné ce match de championnat à rejouer à huis clos et a infligé à l'OL 3 (trois) matchs à huis clos dont 1 (un) avec sursis suite à l'arrêt de la rencontre à compter du 12 février 2024.

## **CHAMPIONNATS REGIONAUX FUTSAL**

---

Roland BROUAT fait un bref compte-rendu sur le déroulement actuel des championnats Futsal R1 et R2,

Il souligne qu'à ce jour :

**en R1**, deux matchs en retard ne se sont pas joués :

\* n° 28815.2 : F.C. VAULX EN VELIN / F.C. LIMONEST DARDILLY ST DIDIER (du 28/01/2024)

\* n° 28818.2 : CONDRIEU FUTSAL CLUB / A. FUTSAL VAULX EN VELIN (du 28/01/2024)

+ un match à reprogrammer, suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline :

n° 2885.2 OLYMPIQUE LYONNAIS / GOAL FUTSAL CLUB (2).

**en R2**, plusieurs matchs n'ont pu se dérouler. Il communique le programme retenu pour la journée de rattrapage du 24 février 2024 :

\* Match n° 28877.1: FUTSAL LAC D'ANNECY / U.S. SAINT FONTS FUTSAL (du 23/09/2023)

\* Match n° 28937.1: F.C. CLERMONT METROPOLE / P.L.C.Q (du 09/12/2023)

\* Match n° 28944.1: CLERMONT L'OUVERTURE / A.L.F. FUTSAL (2) (du 16/12/2023)

Les autres rencontres non disputées à ce jour :

\* n° 28945.1 : FUTSAL VOREPPE / FUTSAL LAC D'ANNECY (du 16/12/2024)

\* n° 28879.2 : F.C. CLERMONT METROPOLE / FUTSAL VOREPPE (du 28/01/2024)

\* n° 28881.2 : P.L.C.Q. / F.C. LIMONEST DARDILLY ST DIDIER (2) (du 28/01/2024)

\* n° 28903.2 : CLERMONT L'OUVERTURE / A.S. MARTEL CALUIRE (2) (du 17/02/2024)

Revenant sur le déroulement actuel du championnat et mettant en garde les clubs, le Président FACCIOLI tient à préciser que la Commission s'efforce de prendre acte des observations de dysfonctionnement remontées au travers des rapports des Délégués concernant la sécurité et l'organisation rattachées à chaque match.

Elle se réserve le droit de prononcer des sanctions après études (en cours) au vu de l'importance des débordements et des irrespects de la réglementation en vigueur.

## **AMENDES**

---

Amende de 25 Euros par retard pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00).

\* **U.S. SAINT FONTS FUTSAL (582084)**

Match n° 28877.2 en R2 Futsal du 27/01/2024

Match n° 28874.1 en R2 Futsal du 10/02/2024

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

## **COUPE NATIONALE FUTSAL -Trophée Michel MUFFAT-JOLY**

---

Les seizièmes de finale se disputeront durant le week-end des 17-18 février 2024. Le tirage au sort a donné l'ordre des oppositions ci-après

**CLERMONT L'OUVERTURE / FUTSAL C. BETHUNOIS**

**CHATEAUGIRON MASIA / GOAL FUTSAL CLUB**

**A.L.F. FUTSAL / U.S. TOULOUSE**

**F.C. LORIENT / A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN**

Les huitièmes de finale se joueront les 9-10 mars 2024.

## **COUPE REGIONALE SENIORS FUTSAL – CHALLENGE Georges VERNET**

---

Le tirage au sort du 2<sup>ème</sup> tour (8èmes de finale) a été effectué par le Président PARENT en préambule de la présente réunion.

Les rencontres sont prévues pour les 09-10 MARS 2024 :

**F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER / FOOT SALLE CIVRIEUX**

**F.C. CLERMONT METROPOLE / L'OUVERTURE**

**FUTSAL CLUB DU FOREZ / A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN**

**ALF FUTSAL / GOAL FUTSAL CLUB**

**U.S. FUTSAL SAINT FONTS / VENISSIEUX FOOTBALL**

**OLYMPIQUE LYONNAIS / CONDRIEU FUTSAL CLUB**

**F.C. VAULX EN VELIN / A.S. MARTEL CALUIRE**

**FUTSAL LAC D'ANNECY / FRANCE FUTSAL RILLIEUX**

La finale se déroulera durant le week-end **des 26-27 mai 2024.**

**APPEL A CANDIDATURE** (URGENT) :

**Les clubs intéressés par l'organisation de la finale régionale sont invités à déposer dès à présent leur candidature – par écrit – auprès de la Commission Régionale des Coupes.**

## **SESSION DE FORMATION D'ARBITRES FUTSAL**

---

Emmanuel BONTRON rappelle qu'une session de formation d'arbitres spécifiques futsal se tiendra à Tola-Vologe les 17-18 février 2024.

## **CHALLENGES NATIONAUX U18 FUTSAL et SENIORS FEMININS FUTSAL**

---

En l'absence de Didier ROUSSON, M. FACCIOLI fait une communication sur l'avancement actuel de ces deux challenges nationaux.

Mettant en exergue l'organisation d'une phase départementale au niveau des 11 Districts de la Ligue, il faut dénombrer l'engagement de :

- En U18 G : 139 clubs représentant 160 équipes
- En Seniors F : 147 clubs représentant 164 équipes

A l'issue de cette phase,

- 14 équipes sont qualifiées pour des demi-finales régionales en U18 G programmées pour le JEUDI 29 FEVRIER 2024.
- 12 équipes sont qualifiées pour des demi-finales régionales en Seniors F programmées pour le 9 ou 10 MARS 2024.

Sur chaque niveau, les 2 équipes finissant aux deux premières places seront retenues pour disputer des finales.

Les finales régionales comprenant chacune un plateau à 6 équipes sont programmées de la sorte :

- \* le **dimanche 17 mars 2024** pour les U18 G à UNIEUX (42)
- \* le **lundi 1<sup>er</sup> avril 2024** (lundi de Pâques) pour les Seniors F à LA ROCHETTE (73)

Afin de contribuer au bon déroulement de cette phase régionale, les Membres de la Commission Régionale Futsal se répartissent les représentations sur les divers centres de ces plateaux :

### **U 18 G :**

#### **Demi-finales** (jeudi 29 février 2024)

Centre de LANGEAC : MM. Eric BERTIN et Jacky BLANCARD

Centre d'ANNECY : MM. Patrice BECHET

Centre de LA ROCHETTE : M. Michel GUICHARD

#### **Finale** (dimanche 17 mars 2024)

A UNIEUX : MM. Eric BERTIN et Gaëtan BEURRIER

### **SENIORS F :**

#### **Demi-finales** (9 ou 10 mars 2024)

Centre de CEBAZAT (09 mars 2024) : MM. Jacky BLANCARD – Yves BEGON

Centre de SAINT GERMAIN LAPRADE (10 mars 2024) : M. Eric BERTIN

Centre de VALENCE (09 mars 2024) : M. Roland BROUAT

#### **Finale** (1<sup>er</sup> avril 2024)

A LA ROCHETTE : MM. Emmanuel BONTRON

M. FACCIOLI précise qu'il sera essentiellement présent sur les Finales. Il adressera à chacun les informations spécifiques à l'organisation avec les équipes définitivement qualifiées

Nota – le premier de la finale régionale sera retenu pour participer à des demi-finales nationales (compétition propre).

M. Marino FACCIOLI termine la réunion en remerciant tous les Membres présents et ceux qui ont accepté d'apporter leur contribution au bon déroulement de cette phase régionale et précise que la saison prochaine la Commission devrait avoir en charge l'organisation régionale de ces deux challenges nationaux.

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Marino FACCIOLI,

Président